



DEMANDE D'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE

Remettre ce formulaire complété, accompagné des justificatifs au siège de la Communauté de Communes ou les adresser par courrier à : Communauté de Communes de Seille & Mauchère, 23 Route de Pont à Mousson 54610 Nomeny

Les vignettes seront disponibles dans votre mairie ou envoyées par voie postale (pour les communes n'assurant pas la distribution).

PARTICULIER

NOM : PRÉNOM :

PROFESSIONNEL

Activité : Code APE/NAF :

Dénomination sociale :

Numéro SIRET/SIREN : RCS :

Nom - Prénom du dirigeant :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE FIXE : TÉLÉPHONE MOBILE :

COURRIEL : @

VÉHICULE UTILISÉ : IMMATRICULATION :

(Si un autre véhicule est amené à accéder à la déchèterie, veuillez indiquer son immatriculation pour qu'une 2^{ème} vignette vous soit remise)

2^{ème} VÉHICULE UTILISÉ : IMMATRICULATION :

JUSTIFICATIFS À JOINDRE :

Par les particuliers

- Justificatif de domicile (copie facture eau/gaz ou électricité OU quittance de loyer de - de 3 mois)
- Copie de la carte d'identité ou du passeport ou du permis de conduire
- Copie de la carte grise du/des véhicule(s)

Pour les professionnels

- Copie de la carte grise du/des véhicule(s)
- Papier à entête commerciale avec RCS/SIRET/adresse
- Extrait Kbis ou certificat d'identification au répertoire national des entreprises

CERTIFIE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS AINSI QUE LA VALIDITÉ DES PIÈCES PRODUITES

Fait à : Le :

Signature du demandeur précédé de la mention "Lu et approuvé"
(et cachet pour les professionnels)

Cadre réservé à l'administration



RENOUVELLEMENT DES VIGNETTES POUR L'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE DE LA CCSM

Nomeny, le 22 Janvier 2015

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Suite aux dernières restructurations de la Communauté de Communes de Seille & Mauchère et notamment le retrait des trois communes de Bratte, Moivrons et Villers lès Moivrons, nous sommes dans l'obligation de renouveler les vignettes d'accès à la déchèterie communautaire à Nomeny.

Afin de vous permettre d'accéder à la déchèterie, nous vous demandons de bien vouloir remplir le formulaire au verso, en respectant les instructions figurant sur ce dernier.

Vous avez jusqu'au 31 Mars 2015, dernier délai, pour vous procurer la nouvelle vignette d'accès à la déchèterie.

Si vous souhaitez d'autres formulaires, ces derniers sont disponibles dans votre mairie, au siège de la Communauté de Communes (23 Route de Pont-à-Mousson à Nomeny) ou téléchargeable sur le site internet de la CCSM : www.seille-mauchere.org

Les formulaires complétés et accompagnés des pièces justificatives sont soit à renvoyer ou à déposer au siège de la CCSM.

Les vignettes seront disponibles soit dans votre mairie ou envoyées par voie postale (pour les communes n'assurant pas la distribution).

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de recevoir, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos très cordiales salutations.

Bernard BUZON, Président de la CCSM
et les membres du Bureau

